à la Cour suprême que les demandes s'appuyant sur des motifs sérieux.

Mais lorsqu'il a usé de son droit, renvoyé le pourvoi en revision devant la cour de cassation, le pouvoir d'appréciation de celle-ci s'exerce en pleine liberté. Saisie de toute l'affaire, elle procède avec les pouvoirs les plus larges que rien ne limite, dans les formes dont elle est seule juge, et qui lui paraissent de nature à conduire à la manifestation de la vérité.

Elle a donc, ainsi que vous l'avez fait déjà lors de la première revision dans cette affaire même, le droit d'étendre son examen à des faits qui n'ont pas été visés par la lettre ministérielle et de relever d'office tous les moyens qui lui semblent justifier la demande. »

MAUVAISE VOLONTE DES BUREAUX DE LA GUERRE

« La chambre criminelle s'est conformée à ce principe, et, résolue à ne rien négliger, pour faire autant qu'il était en son pouvoir la lumière tout entière, elle a porté son étude sur tous les points qui lui paraissaient obscurs. Elle a reçu pendant son enquête, communication de tous les documents que renferment les archives du ministère de la guerre. Ce n'est pas sans peine que ce résultat voulu dès la première heure par le général André a été obtenu, et ce n'est pas une des moindres singularités de cette étrange affaire que la résistance sourde et obstinée que les ordres du ministre lui-même ont rencontrée presque jusqu'à la dernière heure dans ses bureaux. Il a fallu que le délégué du ministre, le commandant Targe, recherchât directement ce qui ne lui était pas donné volontairement ; et j'ai à peine besoin de dire qu'il a été à cette occasion, « honoré des injures d'une certaine presse et traité de cambrioleur », parce qu'après avoir fait rassembler par le chef d'état-major toutes les clefs de locaux, armoires, tribles et coffres du deuxième bureau, il a, en présence du colonel chef de ce bureau, procédé au recensement de toutes les archives de ce service et découvert de nouvelles et fort importantes pièces qui jusque-là, avaient été dissimulées et qui ont jeté sur les agissements de la section de statistique les éclaircissements les plus curieux et les plus singuliers.

Le procureur général justifie ensuite la présence de l'avocat de Dreyfus et la sienne pendant l'audition des témoins.

Il faut que la lumière se fasse complète.

De même l'emploi de la sténographie pour l'audition des témoins ajoute à la clarté des dépositions et aux garanties d'exactitude.

EXAMEN DES FAITS

Et il aborde l'examen des faits eux-mêmes.

Le procureur général rappelle les fuites nombreuses qui dès avant 1894 avaient ému le ministère de la guerre ; les efforts infructueux faits pour en découvrir l'auteur, l'arrivée en avril 1894 de la lettre « Ce canaille de D... » et les soupçons divers qui s'étaient alors fait jour sur certains subalternes, le rapport de Guénée, l'un des agents du service, signalant les propos d'une personne généralement bien renseignée et déclarant que les investigations n'aboutiraient pas tant qu'on ne se déciderait pas à surveiller un autre personnel que celui des huissiers et des garçons de bureau : la surveillance exercée sans résultat sur les officiers eux-mêmes ; enfin l'arrivée du bordereau.

D'où venait le bordereau et comment était-il parvenu à la section de statistique ?

« Tout de suite, dit le procureur général, nous nous heurtons à l'incertitude la plus grave. Le fait mérite cependant d'être élucidé et fixé, s'il est possible.

L'accusation dressée contre Dreyfus n'a eu à son origine d'autre base que le bordereau dont on l'a dit l'auteur.

Et nous verrons que le général Mercier reconnaît lui-même qu'à l'heure actuelle il reste avec les prétendus aveux de Dreyfus l'unique charge qui puisse être invoquée contre lui. »

Le bordereau constitue-t-il un fait de trahison réelle ou n'est-il qu'un faux destiné à découvrir un traître ?

Mais depuis 1899, dit en substance le procureur général, la situation s'est singulièrement modifiée. Les indices vagues sur lesquels on discutait alors se sont précisés. Il n'est pas permis d'en négliger l'examen approfondi.

ESTERHAZY AUTEUR DU BORDEREAU

Un premier fait considérable, capital, doit être tout d'abord signalé : Esterhazy avoue aujourd'hui qu'il est l'auteur du bordereau, qu'il l'a écrit de sa main.

Dès avant l'arrêt de 1899 la vérité lui avait parfois échappé : comme au Palais, lors du procès Zola, devant M. Chincholle ; comme en 1898, dans des conversations avec MM. Strong-Rowland, Serge Basset, dit Paul Ribon, et Deffès.

Mais c'est surtout au cours du procès de Rennes qu'il a définitivement reconnu ce qui apparaissait déjà en toute évidence : à savoir qu'il avait écrit le bordereau pour aider le colonel Sandherr à découvrir l'auteur des fuites.

« Quelles objections fait-on ?

On ne saurait nier qu'Esterhazy fut en relations avec Sandherr. Henry lui-même a déclaré l'avoir vu apporter en 1895 des documents à Sandherr. Sans doute ces rapports n'étaient pas signés et l'on n'en retrouve pas de traces dans la comptabilité du service. Mais l'enquête a établi l'existence à la section de statistique d'une caisse noire.

Dira-t-on que l'honorabilité de Sandherr ne permet pas d'admettre le rôle que lui attribue Esterhazy ?

C'est oublier que, si honnête qu'on le suppose, il était le *chef* du bureau des renseignements où l'on avait peu à peu, sous la pression des événements, pris l'habitude des pires actions, tenant pour de bonne guerre les pièges les plus malhonnêtes dès lors qu'il s'agissait de dépister un espion, état si grave et si périlleux que le général de Pellieux déclarait lui-même que « tout était à réorganiser dans ce service, qu'il y fallait porter le fer et le feu ». C'est oublier que Sandherr était un ardent antisémite. C'est oublier surtout qu'il était d'une famille de fous et que lui-même était déjà atteint de la paralysie générale qui, six mois plus tard, l'obligeait à prendre sa retraite, deux ans après allait entraîner sa mort. »

On ne peut ni affirmer que le bordereau était inutile, ni prétendre qu'il était accompagné des documents qu'il énumérait.

Devra-t-on davantage être arrêté par l'invraisemblance d'une hypothèse qui suppose comme condition élémentaire la livraison de documents intéressant la défense nationale par Esterhazy, sur l'ordre de Sandherr ? Mais ce n'est que la pratique courante du contre-espionnage.

Le général Mercier a nié avec hauteur que nos officiers s'y soient jamais livrés. A Rennes, il avait déjà dû baisser de ton devant les indications fournies. L'enquête nouvelle a sur ce point fait la pleine lumière : elle a découvert les minutes de diverses réponses aux questionnaires de A. Ces réponses sont, l'une de la main d'Henry, l'autre de la main de Lauth qui a dû le reconnaître.

Quoi de surprenant que Sandherr en d'autres circonstances ait employé la main d'Esterhazy ? »

LA VERSION « ESTERHAZY AUTEUR » EXPLIQUE TOUT.

« Et d'autre part, qui ne voit que le fait qu'Esterhazy a agi par les ordres de Sandherr expliquerait de la façon la plus satisfaisante une foule de points qui sans cela restent absolument inexplicables ?

Il expliquerait qu'Esterhazy fût allé librement, sans se cacher, chez A dont la maison était, tous le savaient, étroitement surveillée.

Il expliquerait qu'en écrivant le bordereau Esterhazy n'eût pas songé à dissimuler son écriture.

Il expliquerait la protection inouïe dont l'état-major a couvert Esterhazy malgré son indignité reconnue par tous, et que pas un homme de bon sens et de bonne foi ne pourra jamais comprendre si Esterhazy a agi seul et de son propre mouvement. Et c'est ce qu'Esterhazy n'a cessé de répéter avec une logique et un accent de vérité qui ne peut être méconnu. »

Si le récit qu'il fait est sincère et vrai, l'accusation tombe toute entière : il n'y a plus d'acte de trahison imputable à personne, ni à Dreyfus, qui n'est plus l'auteur du bordereau, ni Esterhazy, qui n'a été qu'un agent de contre-espionnage.

C'est l'écroulement de l'accusation par sa base même, et par conséquent c'est la revision imposant la cessation sans renvoi, puisqu'il n'y a plus ni crime ni délit.

La séance est suspendue à 2 h. 10. Elle est reprise à 2 h. 50.

DREYFUS N'EST PAS L'AUTEUR DU BORDEREAU

Mais si porté qu'il soit à admettre cette version que les faits contrôlés étayent, bien loin de la contredire, le procureur général ne méconnaît pas qu'elle repose surtout sur les déclarations d'Esterhazy et il comprend la défense qu'elles peuvent encore inspirer. Il ne peut donc s'en tenir là et abordant l'autre hypothèse, prenant le bordereau comme un acte de trahison réelle, il va rechercher quel en est l'auteur, et prouver que ce ne saurait être Dreyfus, tandis que tout dénonce Esterhazy.

Il examine la date d'arrivée du bordereau au service des renseignements.

Insistant sur l'antisémitisme de certains officiers, il donne lecture d'une lettre d'un capitaine G. Rattau, adressée au ministre de la guerre, sollicitant l'honneur de faire partie du conseil de guerre qui doit juger Dreyfus. Cette lettre est datée du 4 novembre 1894.

ARRESTATION DE DREYFUS

Le procureur général fait le récit de la première expertise du bordereau ; il rappelle dans quelles conditions, sur les instances de Mercier, une instruction fut ouverte contre Dreyfus.

Il flétrit l'odieuse attitude du général Mercier, du commandant du Paty de Clam de l'archiviste Gribelin. Il rappelle à la suite de quelles circonstances Dreyfus fut enfin arrêté, et qu'on plaça à sa portée un revolver, dont il eut bien raison de ne pas se servir.

M. Baudouin insiste particulièrement sur les protestations d'innocence de Dreyfus et critique les procédés d'instruction de M. du Paty de Clam qu'il qualifie de « Gaboriau décadent ».

Il examine enfin le rôle des experts dont il tourne en ridicule les « élucubrations ».

A n'en pas douter, le huis clos fut prononcé uniquement pour étouffer l'affaire, et étrangler l'accusé.

Le procureur général rappelle la déposition sensationnelle de Henry ; la communication des pièces secrètes du conseil, sur laquelle il s'étend longuement. Il accuse formellement Mercier d'avoir voulu éviter un acquittement à l'innocent.

L'audience est levée. Demain, suite du réquisitoire de M. Baudouin.

Les funérailles du duc d'Almodovar

Madrid, 25 juin. — La dépouille mortelle du ministre des affaires étrangères, duc d'Almodovar, a quitté la maison mortuaire, hier après-midi, vers quatre heures et demie. Les troupes formaient la haie jusqu'à la station du chemin de fer d'Atocha, où le cercueil est arrivé à six heures. Le corbillard traîné par huit chevaux, disparaissait sous les couronnes. Le capitaine général à cheval occupait la première place derrière le cercueil. Le deuil était conduit par l'infant don Carlos et par don Fernando, représentant le roi et la famille royale. Le premier était en uniforme de général, le second en uniforme de capitaine. Puis venaient le nonce, les hauts personnages, la noblesse, le président du Conseil, tous les membres du gouvernement, de nombreuses délégations de toutes les classes de l'aristocratie, de la Banque, du Commerce, le corps diplomatique et toutes les notabilités madrilènes.

Au moment où le cercueil arriva à la gare d'Atocha, l'artillerie a tiré les salves d'ordonnance ; puis les troupes qui avaient formé la haie défilèrent devant le cercueil. Une foule immense, la tête découverte, assistait au convoi. Le cercueil a été emporté à Cordoue.

La Révolution en Russie

La situation politique

LA DOUMA

Paris, 25 juin. — La commission parlementaire chargée de l'élaboration d'une loi assurant l'inviolabilité de la personne a adopté la proposition de M. Petrajitaki, député démocrate de Pétersbourg, relative aux droits et à la protection des étrangers en Russie, en vertu de laquelle aucun étranger ne peut être chassé de Russie, excepté en temps de guerre, à moins que la sentence d'expulsion ne soit prononcée par une cour de justice. Le projet comporte certaines exceptions.

La commission agraire a nommé une sous-commission de quinze membres pour établir le programme de ses travaux.

Tout est rentré dans le calme à Cronstadt ; l'escadre est revenue.

La famille impériale est partie en croisière sur les côtes finlandaises.

On affirme que les ministres Stichinsky et Kaufmann, peut-être M. Kokovtzef, quitteront le ministère.

Le député juif Bruck ayant avisé M. Stolypine que des massacres juifs se préparaient pour aujourd'hui à Tchernigof, le ministre a télégraphié des ordres sévères de prendre des mesures énergiques pour les empêcher.

D'après le « Novoié Vrémia » le général Rennenkampf a fait un discours à un banquet donné par des officiers. Il a annoncé sa nomination au commandement du 3e corps de Sibérie en affirmant l'imminence de la revanche.

JOURNALISTE POURSUIVI

Moscou, 25 juin. — Le préfet de Moscou, a demandé au ministère public de poursuivre le rédacteur en chef du « Moskowskia Védomosti », journal réactionnaire, pour la publication d'une proclamation antisémite aux membres de l'église orthodoxe.

La requête du préfet ajoute que le journal en question a contribué à étendre la publicité de faux comptes-rendus des travaux de la Douma et de faits mensongers quant à la conduite des agents du gouvernement, lesquels sont de nature à troubler l'ordre public.

LE FUTUR MINISTERE

Le correspondant du « Times » rapporte qu'un ami de M. Moutromtsef, raconte une conversation qu'il a eue avec le président de la Douma, sur l'éventualité de sa nomination comme premier ministre, M. Mouromtsef a dit :

« A certaines conditions, en admettant que je sois libre de choisir mes collègues, je sentirais que c'est mon devoir d'accepter, quoique, à mon point de vue personnel, je préfère rester le président de la Douma. »

M. Mondomtsef, ajouta qu'aucune offre de former un ministère ne lui avait été faite.

Il y a un autre candidat à la présidence du conseil : c'est M. Yermolof, ancien ministre de l'agriculture et chef du parti modéré qui forme la majorité dans le Conseil de l'empire. Ce parti vient de se déclarer en faveur de réformes libérales politiques, sociales et agraires, exception faite cependant pour tout projet d'expropriation. M. Yermolof lui-même dans une interview, se dit partisan d'une monarchie constitutionnelle et déclare que le présent ministère doit se retirer.

Les idées agraires de M. Yermolof sont, paraît-il, partagées par M. Witte.

Notre correspondant particulier à Saint-Pétersbourg nous télégraphie que des révocations nombreuses et sans raisons apparentes de fonctionnaires de la cour ont lieu depuis plusieurs jours.

La fraction parlementaire du parti constitutionnel démocrate a résolu d'envoyer des membres de la Douma partout où l'on craint de prochains pogroms, afin de tranquilliser les populations et d'obliger les autorités à prendre des mesures énergiques. Ces délégués se rendront notamment à Homel, Odessa, Ekaterinoslaf, Kichinef et dans plusieurs villes des provinces de Kiel, Poltava et Vilna.

NOUVEAUX DESORDRES

Varsovie, 25 juin. — Le commissaire de police de Plotrkof (Pologne) a été tué avant-hier dans la rue. Après cet assassinat, le bruit ayant couru que c'était là une provocation pour massacrer les juifs, une délégation israélite s'est adressée au gouverneur qui lui a donné l'assurance que les juifs n'avaient rien à craindre.

Hier, à Plotrkof également, deux hauts fonctionnaires de la police et un agent ont été tués dans la rue à coups de revolver.

LES GREVES

Pétersbourg, 25 juin. — La grève des garçons boulangers de Saint-Pétersbourg et des environs s'étend. Il y a actuellement 10.000 grévistes.

Hier après-midi, à Varsovie, dans le faubourg de Vola, une bande de terroristes a pénétré dans un restaurant où trois policiers et un gendarme étaient attablés.

Elle a tué deux policiers et blessé l'autre, ainsi que le gendarme. La même bande a tué un agent de police une heure plus tard.

Les laitiers se sont mis en grève : ils demandent une augmentation de salaire.

Des patrouilles de grévistes surveillent les gares afin d'empêcher le débarquement des bottes de lait. Varsovie sera demain sans lait.

Un grand incendie, attribué à la malveillance, a anéanti, avec le matériel et de nombreux wagons en construction, les ateliers de Varsovie du chemin de fer de Saint-Pétersbourg à Varsovie.

LES JAPONAIS EN CORÉE

Séoul, 25 juin. — Au moment où l'on parle du remplacement du marquis Ito comme commissaire du Japon en Corée par un autre homme d'Etat, il nous paraît intéressant de publier cet extrait d'une lettre d'un français ce moment à Séoul.

La question se pose pour les Japonais de savoir s'ils seront seulement les tuteurs, les protecteurs de la Corée ou s'ils iront, jusqu'à annexer en fait l'empire du Matin-Calme à l'empire du Soleil-Levant.

Le marquis Ito, j'en suis certain, se souvenant de ce qu'il a vu en 1895, après l'évincement des Chinois et la tentative de mainmise sur la cour coréenne, de ce que lui a coûté l'« extorsion » du fameux traité de protectorat, est pour une politique large et honnête, pour le respect des droits de tous, Coréens, étrangers ou Japonais. En s'en tenant là, le Japon a encore assez d'avantages sur les autres nations, en ces parages, pour tirer un honnête profit de son travail, sans parler de la gloire de faire une belle œuvre. Le résident général actuel a compris sa tâche dans ce sens et il veut terminer sa grande carrière politique comme il l'a commencée. J'ajoute qu'il est peut-être le seul homme au Japon capable de mener à bien cette entreprise.

Malgré l'apathie apparente de son peuple, la Corée est une nation qui a une histoire, une homogénéité et des qualités qui empêchent une nation de mourir. Tôt ou tard, après avoir profité des leçons de son oppresseur, elle se tournerait contre lui, et avec l'appui de fières puissances, vengerait l'affront et le mensonge actuels. Ito sait tout cela ; les autres feignent de vouloir l'ignorer et de croire que la puissance japonaise n'a de limites que son bon plaisir. Ils voudraient une politique d'absorption, plus nette, plus accentuée. L'un d'eux me disait dernièrement :

— Nous en sommes à souhaiter une révolte quelconque des Coréens. Cela nous permettrait de nous imposer à eux en vainqueurs et justifierait nos accaparements.

A la bonne heure ! Voilà qui est clair et précis. Mais les Coréens n'ont pas plus la force de se révolter que celle de s'amender, et ceci les sauvera sans doute. Si la politique du marquis Ito triomphe, les étrangers que tenteraient l'exploration des mines et mille autres entreprises diverses peuvent venir. Il y a où placer des capitaux, en Corée et en Mandchourie. Et ainsi, de l'action civilisatrice combinée des Japonais et des Européens renaîtra peu à peu une nouvelle Corée qui pourra voler un jour de ses propres ailes et faire honneur à ses protecteurs.

Mais si le marquis Ito se retire avant d'avoir imprimé une solide direction à sa politique et d'avoir conquis l'amitié de ceux qu'il est venu protéger, mauvais présage !

La Corée deviendra purement et simplement un prolongement du Japon et les étrangers n'auront plus grand chose à faire ici.

Les troubles en Macédoine

Athènes, 25 juin. — Le gouvernement grec donnant une sanction aux représentations énergiques qui lui ont été faites par la Sublime Porte et par les différentes puissances a pris des mesures pour empêcher par la force, si cela est nécessaire, le passage de toute bande armée se rendant de Thessalie en Macédoine.

Promotions dans l'armée

LES GOUVERNEURS DE LILLE ET DE DUNKERQUE

Paris, 25 juin. — Le « Journal Officiel » publiera demain matin un important mouvement dans l'état-major de l'armée.

Sont nommés général de division : M. le général Feldmann, commandant supérieur de la défense de Lille, gouverneur de Lille, en remplacement du général de division Brugère, placé dans la réserve ; M. le général de brigade Coupillaud, commandant supérieur de la défense des places, gouverneur de Dunkerque, en remplacement du général de division Tournier, placé dans la réserve.

Sont nommés généraux de brigade : le colonel Janssens de l'Etat-Major particulier de l'Artillerie, adjoint au préfet maritime et gouverneur de Lorient, en remplacement du général Feldmann ; M. le colonel Boell, commandant le 40e régiment d'infanterie, en remplacement du général Coupillaud.

Le général Boell est nommé commandant supérieur de la défense des places de Dunkerque, gouverneur de Dunkerque.

Le général de division Coupillaud est nommé commandant de la 33e division d'infanterie à Montauban, en remplacement du général de division Altmayer, appelé à un autre emploi.

Le général Feldmann est maintenu dans ses fonctions de commandant supérieur de la défense, gouverneur de Lille.

LE SUCCESSEUR DE L'INTENDANT LATRUFFE

Paris, 25 juin. — L'intendant militaire Vallée, nouvellement promu, est nommé directeur de l'Intendance du premier corps d'armée à Lille, en remplacement de M. l'intendant militaire Latruffe, décédé.

M. Roosevelt à Panama

New-York, 25 juin. — Le président Roosevelt quittera la Maison Blanche au mois d'octobre pour effectuer un voyage d'inspection dans l'isthme de Panama ; le voyage présidentiel durera trois semaines.

La grève à Hennebont

Lorient, 25 juin. — Les ouvriers grévistes des forges d'Hennebont devaient assister hier soir, à huit heures, à une grande conférence dans la prairie Gibant.

Il y avait un grand déploiement de troupes ; le préfet et le sous-préfet étaient présents. Le lieutenant-colonel du 2e chasseurs commandait les troupes.

A l'heure projetée pour la conférence, les grévistes ayant appris qu'un grand chaland chargé de fers devait sortir des ateliers de l'usine se transportèrent sur les lieux, envahissant les deux rives du Blavet.

Le crime d'une mère

Brest, 25 juin. — La veuve Inizan, âgée de 35 ans, vient d'être arrêtée sous l'inculpation d'avoir laissé mourir ses deux enfants faute d'aliments et de soins.

La tragédie des Buttes-Chaumont

Avant de se tuer, le mari assassin avait expliqué toutes les causes du drame dans une lettre qui vient d'être remise à la justice.

Paris, 25 juin. — Voici de nouveaux détails sur la tragédie des Buttes-Chaumont dont nous avons déjà parlé hier.

Le cadavre d'Albert-Isidore Déruce, mort de façon tragique dans les rochers des Buttes-Chaumont, a été transporté, sur l'ordre de M. Cuvillier, commissaire de police du quartier du Combat, du poste de police de la place Armand-Carrel, au n° 11 de la rue Louis-Blanc, où a placé le mari meurtrier sur son lit, à côté de sa malheureuse victime.

Le magistrat a informé le Parquet de la Seine. Les deux permis d'inhumer seront vraisemblablement délivrés et l'inhumation aura lieu cet après-midi ou demain matin, selon le désir des familles. Il est peu probable que le dernier vœu de Déruce soit exaucé ; en effet, les parents de la victime ne veulent pas que le cadavre de Mme Déruce repose près de celui de son mari.

M. Cuvilier a continué son enquête. 11, rue Louis-Blanc. Des locataires ont entendu les cris de Mme Déruce et s'ils ne se sont pas dérangés, c'est parce que le concierge aurait dit :

— Ce n'est rien, ne vous inquiétez pas !

Priée de s'expliquer à ce sujet, la concierge affirma que jamais semblables paroles n'étaient sorties de sa bouche.

Dans la nuit de vendredi à samedi, son crime commis, Albert Déruce écrivit une lettre sur papier bleu pâle qu'il jeta à la boîte du bureau de poste installé à l'entrée de la rue d'Allemagne. Cette missive adressée à « M. Jean Tirault, 29, rue Grange-aux-Belles (10e arr.) », parvint dans l'après-midi, à son destinataire, qui la transmit immédiatement au commissaire de police.

Elle était ainsi conçue :

Mon pauvre Jean.

Il vient de m'arriver la chose la plus monstrueuse qui se puisse imaginer. J'ai étranglé ma pauvre petite Céline que j'aimais tant ; il faut qu'elle m'ait bien fait souffrir ! Vous me croirez si vous voulez ; il y avait déjà quelque temps qu'elle me battait, et si je ne suis pas allé vous voir la semaine dernière, c'est que j'avais encore la figure écorchée.

Je lui pardonne de tout mon cœur le mal qu'elle m'a fait. J'espère qu'elle en fera autant.

Je crois qu'elle est morte plutôt de colère, car je ne l'ai pas serrée longtemps. Toutes les autres fois j'avais pu me retenir, mais cette fois-ci c'était impossible : son caractère a brisé notre vie. Je m'attendrai pas la justice des hommes ; je sais ce qu'il me reste à faire.

Sur le moment, je ne croyais pas qu'elle était morte ; mais il a bien fallu que je me rende à l'évidence.

Je ne peux pas dire ce que je souffre et ce que je regrette ; mais le mal est irréparable. Tout ce que je demande, c'est qu'on ne me mette pas trop loin d'elle.

Votre malheureux beau-frère qui vous demande bien pardon ainsi qu'à tous les membres de la famille.

ALBERT.

M. Cuvillier a informé télégraphiquement la mère de Déruce, qui habite à Grandes, qu'elle ne pourra prendre une décision quant aux obsèques de son fils.

Pendant toute la journée, hier, des groupes de promeneurs n'ont cessé de stationner au Belvédère, près du « pont fatal » des Buttes-Chaumont.

UN MYSTÈRE AUX BATIGNOLLES

Un employé de la Compagnie des Wagons Lits du P.-L.-M. reconnaît formellement son camarade disparu depuis le 7 juin. — Encore une tragédie passionnelle.

Paris, 25 juin. — Avant-hier, on découvrait rue des Dames, 31, deux cadavres décomposés, celui d'un homme et celui d'une femme sur lesquels pâturaient les mouches et les vers.

Le corps de la jeune femme était celui de la locataire, Mme Henriette Montmartre, 28 ans, originaire de Lyon, fort élégante demi-mondaine. Celui de l'homme, le meurtrier évidemment qui s'était fait justice ensuite, était demeuré inconnu.

M. Rouffaud, commissaire de police du quartier des Batignolles, s'apprêtait, hier matin, à envoyer ce cadavre à la Morgue pour qu'il fût identifié, si l'état de putréfaction dans lequel il se trouvait rendait la chose encore possible, lorsqu'il reçut la visite de M. Devos, conducteur des Wagons-Lits sur la ligne du P.-L.-M., qui lui fit la déclaration suivante :

... Je viens de lire « Le Mystère des Batignolles » et je crois fort être à même de pouvoir vous donner le nom du meurtrier : c'était mon camarade, comme moi conducteur des wagons-lits et très honnête employé, Léopold Tellini, 27 ans, sujet italien, né à Calci (Toscane), et qui demeurait à Paris, avenue Ledru-Rollin, 46.

Un de nos amis communs, M. Pejot, locataire du même immeuble, et moi, nous lui connaissions pour maîtresse, depuis de longs mois déjà, Henriette Montmartin, demeurant 31, rue des Dames. Elle venait souvent le voir et, quand Tellini se trouvait à Paris, les deux amants passaient des journées entières ensemble.

Nous sûmes vite cependant que la lune de miel avait été brève et que Tellini, qui au commencement de sa liaison avec la demi-mondaine, n'avait point paru se douter du partage auquel sa maîtresse le contraignait, était devenu, ces derniers temps, d'une jalousie effroyable.

— Je te tuerai ! Je te tuerai ! s'écriait il parfois dans des moments d'exaltation indicible.

Le 7 juin dernier, vers trois heures, M. Pejot qui s'était accoudé à sa fenêtre proche de celles de l'appartement de Tellini entendit l'amant répéter ces syllabes menaçantes, à quoi Henriette Montmartin répondit :

— J'ai déjà reçu trois balles, j'en recevrai bien une quatrième et je ne m'en porterai pas plus mal !

Peu après cette querelle, le couple était sorti de la maison. Il est à supposer que, de l'avenue Ledru-Rollin, Tellini et Henriette se rendirent aussitôt rue des Dames, et que c'est entre sept et neuf heures du soir que l'effroyable tragédie se déroula.

On sait que Tellini devait le soir même à neuf heures quarante, prendre son service sur un rapide à destination de Vintimille et qu'il ne le prit pas.

Il avait disparu depuis lors.

Il n'est donc pas douteux, monsieur le commissaire, conclut M. Devos, que le cadavre est bien celui de Tellini, quelque méconnaissable qu'il puisse être.

Des constatations, aussi bien avenue Ledru-Rollin que rue des Dames, auxquelles se livra M. Rouffaud, commissaire de police des Batignolles, en compagnie de son inspecteur, M. Putigny, et du docteur Benoît, il ressort que Tellini fut sa maîtresse de trois balles de revolver, coup sur coup, dans le cœur, et que, lorsqu'elle fut tombée ensanglantée et morte, il tourna seulement alors son arme sur lui-même et se logea deux balles dans la tempe droite.

Le docteur Benoît a en effet trouvé cinq d'entre elles dans le barillet du revolver que recouvrait encore la main du meurtrier.

On s'attend d'un moment à l'autre à l'arrivée des familles Montmartin et Tellini à qui on a télégraphié l'affreuse nouvelle. Les obsèques seront célébrées aussitôt.

En attendant, les cadavres ont été mis en bière rue des Dames, et tout l'immeuble a été soigneusement désinfecté.

Une affaire de trahison

Des soldats allemands de l'arsenal de Saint-Avold ont communiqué des plans.

Sarreguemines, 25 juin. — On découvrait dernièrement à l'Etat-Major général Allemand que deux soldats allemands de l'arsenal de Saint-Avold, étaient sur pieds de trahison. L'affaire d'espionnage, qui avait motivé, ces jours derniers l'arrestation du chef-ouvrier Manteuffel, à l'arsenal de St-Avold, prend une importance inattendue. L'autorité militaire a fait une perquisition chez une amie de l'inculpé et a saisi quatre lettres venant de l'étranger, lui accusant réception de

---

FEUILLETON DU 26 JUIN. — N° 87

L'ORPHELINE DU MINEUR

ROMAN HISTORIQUE & RÉGIONAL

PAR

A. BURLAT et Louis SOULIE

DIX ANS APRES

Quant à la mère Lerat, si elle pensait encore à sa fille aînée, on n'en pouvait rien savoir. Depuis le jour où elle l'avait chassée et maudite, elle n'en parlait jamais, et par délicatesse, on évitait de prononcer devant elle le nom de Noémie.

Tout entier au bonheur conjugal et à l'amour paternel, Farral négligeait la question sociale depuis son mariage. Jenny venait de lui donner un petit garçon, leur idole à tous deux, leur unique souci, leur trait d'union le plus solide. La maternité avait mûri la jeune femme sans la vieillir. Elle avait toujours ses grands yeux noirs et veloutés que la vue de son fils tenait constamment en éveil, sa bouche rose, ses lèvres mignonnes sur lesquelles se jouait l'éternel et tendre sourire des jeunes mères, son teint coloré, sa poitrine ferme et ronde qu'elle étalait chastement pour allaiter son bébé, un gros garçon à chair rose que sa mère mangeait follement de baisers déposés sur tout son petit corps grassouillet et potelé.

La Cuirassière, la femme Guéritout, tirant sur la cinquantaine, avaient l'esprit sans cesse préoccupé par d'inquiétantes rumeurs. Toutes trois avaient de grands garçons et on parlait beaucoup d'une guerre avec la Prusse.

Pour contenir le torrent démocratique par lequel il voyait emporter son empire héréditaire, Napoléon III avait mis en travers le fameux ministère libéral des premiers jours de 1870. Le criminel parjure du Deux-Décembre allait demander son salut au vaniteux renégat du 2 janvier.

Un instant il put se croire sauvé.

De Falloux encouragea les anciens serviteurs de Louis-Philippe à l'apostasie en sollicitant les suffrages des Vendéens avec l'appui des fonctionnaires de Bonaparte. Odilon Barrot, vieux et ramolli, se laissa mener aux Tuileries par Emile Ollivier. On vit, non sans étonnement, Saint-René Taillandier, le brillant écrivain de la « Revue des Deux-Mondes », J.-J. Weiss, le lutteur émérite du « Courrier du Dimanche » et du « Journal de Paris », le condamné du procès Baudin endosser la livrée officielle. L'un au ministère de l'instruction publique, l'autre au ministère des beaux-arts. Guillaume Guizot avait suivi ces nobles exemples et reçu pour prix de sa conversion la direction des cultes au ministère de la justice.

L'administration, la magistrature, les chancelleries se remplissaient des épaves de l'orléanisme. Séduit par une parole flatteuse du Maître et par un sourire banal de l'impératrice, Prévost-Parradol allait accepter l'ambassade de Washington, d'où il devait sortir bientôt par le suicide, désillusionné, déchiré de remords.

Le personnel de l'empire autoritaire s'était retiré dans la vie privée ou au Sénat, ce qui était à peu près la même chose.

Le 10 janvier fut proclamée une amnistie dans laquelle était compris Ledru-Rollin exclu des amnisties précédentes. L'illustre promoteur du suffrage universel revint se fixer à Paris pour assister à l'agonie du régime proscripteur.

Ces événements étaient peu connus du gros public. Seuls, Ledrain, Vandal, Feutrier et quelques amis passionnés pour la politique en faisaient l'objet de tous leurs entretiens, excitant le zèle de convertis, prêchant la bonne parole aux ignorants, faisant partout des néophytes.

Lerat, la Cuirassière, Pétronille, la femme Guéritout, la mère Geniès, très friands d'histoires dramatiques ou scandaleuses, se préoccupaient plus particulièrement du crime de Pantin, et de l'assassinat de Victor Noir par le prince Pierre Bonaparte.

La mère Lerat avait rapporté plusieurs numéros du « Mémorial » prêtés par le notaire dont elle lavait les planchers. Son mari entouré de toutes ses voisines en avait donné lecture en ânonnant et l'auditoire buvait ses paroles.

— Mais, Lerat, qui est-ce ce Pierre Bonaparte ?

— C'est le propre cousin de l'Empereur, Cuirassière.

— Un assassin !... ça n'est pas Dieu possible !... Eh bien, je ne changerais pas ma condition contre celle de l'impératrice. Si nous ne sommes pas riches, du moins, nous n'avons pas d'assassins dans la famille. Et Victor Noir, qui est-ce ? Pourquoi lui a-t-il tiré ce coup de revolver ?

— Vous ne l'avez donc pas compris ! Je l'ai pourtant lu deux fois « sur » le journal

— Oh ! dites, relisez-le encore. Je ne m'en fatigue pas, tant c'est affreux !

Et Lerat reprenait la lecture hachée.

Voici ce qui en ressortait :

Le 10 janvier 1870, Ulric de Fontvielle et Victor Noir s'étaient présentés au domicile de Pierre Bonaparte, au nom du journaliste Paschal Grousset.

On les reçut dans un salon au premier étage d'une villa occupée par le prince, numéro 59, rue d'Auteuil, à Neuilly.

Pierre Bonaparte crut d'abord avoir affaire à des envoyés de Rochefort. Quand il connut leur véritable qualité, il dit, d'une voix nasillarde et stridente comme un cri de chacal :

— Vous ne venez donc pas de la part de Rochefort et vous n'êtes pas de ses manœuvres ?

Puis, après avoir lu la lettre, et l'avoir froissée dans ses mains, il ajouta :

— J'ai provoqué Rochefort parce qu'il est le porte-drapeau de la crapule, quant à Grousset, je n'ai rien à lui répondre. Est-ce que vous êtes solidaires de ces charognes ?

— Nous sommes solidaires de nos amis, répondit Victor Noir.

« Aussitôt, raconte M. de Fontvielle, l'unique témoin de cette épouvantable scène, le prince Bonaparte s'avança subitement d'un pas, et, sans provocation, donna, de la main gauche, un soufflet à Victor Noir, et en même temps il tira un revolver à dix coups qu'il tenait caché et tout armé dans sa poche, et fit feu à bout portant sur Noir.

« Noir tomba sous le coup, appuya ses deux mains sur sa poitrine, et s'élança par la porte où nous étions entrés.

« Le lâche assassin se précipita alors sur moi et me tira un coup de feu à bout portant.

« Je saisis alors un pistolet que j'avais dans ma poche, et, pendant que je cherchais à le sortir de son étui, le misérable se rua sur moi, mais lorsqu'il me vit armé, il recula, se mit devant la porte et me visa.

« Ce fut alors que, comprenant le guet-apens dans lequel nous étions tombés, et me rendant compte que, si je tirais un coup de feu, on ne manquerait pas de dire que nous avions été les agresseurs, j'ouvris une porte qui se trouvait derrière moi, et je me précipitai en criant à l'assassin.

« Au moment où je sortais, un second coup de feu partit, et traversa de nouveau mon paletot.

« Dans la rue, je trouvai Noir qui avait eu la force de descendre l'escalier et qui expirait...

« Voilà les faits tels qu'ils se sont passés et j'attends de ce crime une justice prompte et exemplaire. »

Lorsque Paris apprit la nouvelle de cette mort inique, on sentit passer sur lui la chaude étuve, le vent farouche des jours d'orage révolutionnaire. L'Empereur descendait d'un train venant de St-Cloud, lorsqu'on lui apprit la mauvaise nouvelle. Une livide pâleur se répandit sur son visage. Il recula comme devant un fantôme. Le soir, des réunions publiques qui étaient annoncées, étaient dissoutes sur un cri de vengeance.

M. Ulric de Fontvielle était appelé, dès minuit, chez le juge d'instruction. Des gens du peuple, irrités, voulaient aller chercher à Neuilly le cadavre de Victor Noir, l'apporter au cœur de Paris et appeler la population aux armes en promenant la victime à la lueur des torches.

(A suivre).

BAPTÊME DELESPAUL-HAVEZ
Universellement le meilleur
DRAGÉES — CHOCOLATS
LILLE, 98, rue Nationale, LILLE